



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 1^{er} juin 2023

Communiqué de presse

Le préfet Vincent Roberti présente le plan anti-délinquance pour le département

Le préfet de Tarn-et-Garonne, Roberti accompagné du Procureur de la République de Montauban, Bruno Sauvage, s'est rendu ce mercredi 31 mai avec les forces de sécurité intérieure sur deux opérations de lutte contre la délinquance à Montauban, d'abord à Monplaisir puis à Beausoleil bas.

Ces opérations sur le terrain s'inscrivent dans le plan anti délinquance du département qui identifie les priorités en matière de sécurité, en coordination avec le Parquet et en mobilisant tous les services de l'Etat afin de cibler les priorités d'action et les outils mobilisables.

Ce plan doit permettre aux forces de sécurité de continuer à lutter efficacement contre la délinquance dans un contexte de forte mobilisation des policiers et gendarmes en 2023 et 2024 pour sécuriser les grands évènements sportifs : la Coupe du monde de rugby de septembre 2023 à fin octobre 2023 puis les Jeux olympiques du 26 juillet au 11 août 2024 et paralympiques du 28 août au 8 septembre 2024.

Si le Tarn et Garonne n'accueille pas de compétitions sportives officielles, il est candidat pour accueillir des centres d'entraînements et des manifestations en lien avec les évènements sportifs pourront être organisées localement. Les forces de sécurité locales seront également mobilisées en renfort des villes qui accueillent des épreuves.

En prévision de ces évènements d'envergure, le plan départemental anti-délinquance permettra de lutter contre la délinquance en amont et pendant les évènements.

En amont et dès maintenant donc :

- la vidéoprotection est renforcée, avec des subventions Etat (FIPD) allouées en priorité aux villes susceptibles d'être des centres d'entraînement et aux fans zones.
- les opérations des forces de sécurité intérieure ont été multipliées : lutte contre les points de deal, opération de sécurité routière, patrouilles pédestres, contrôle dans les transports, etc.

Par ailleurs, des partenariats ont été noués pour assurer un continuum de sécurité :

- Mise en place d'un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne
- convention conclue avec les entreprises de sécurité privées
- plans de contrôle avec les sociétés de transport
- convention avec la chambre d'agriculture pour renforcer la sécurité des agriculteurs
- concertation avec les représentants des zones commerciales pour identifier les opérations prévues dans ces zones en lien avec les évènements sportifs

Enfin, les maires ont été réunis pour anticiper au mieux les évènements sportifs à venir et les accompagner dans la création des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le plan anti délinquance fait l'objet d'un suivi régulier en lien avec le procureur et les forces de sécurité.